



CONVENTION ON WETLANDS
CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES
CONVENCIÓN SOBRE LOS HUMEDALES
(Ramsar, Iran, 1971)

Notification 2015/7

Réunion d'un groupe d'experts sur les indicateurs pour le Plan stratégique Ramsar 2016-2024

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971) présente ses compliments à la Mission permanente de et a l'honneur de faire référence à ce qui suit :

Le Secrétariat fait référence aux paragraphes 27 et 28 de la Résolution XII.2, *Le Plan stratégique Ramsar 2016-2024*, qui énoncent:

« 27. DONNE INSTRUCTION au Secrétariat de réunir, avant tout, un petit groupe d'experts, représentatif au plan régional, immédiatement après la réunion du groupe spécial d'experts techniques de la CDB sur les indicateurs, qui aura lieu en Suisse en juillet 2015; il comprendra les Parties contractantes intéressées, des experts du GEST, des OIP et autres AME et processus internationaux pertinents, et aura pour objectif de mettre au point des indicateurs possibles supplémentaires pour le Plan stratégique, en tenant compte, en particulier :

- de Résolutions précédentes de la Conférence des Parties relatives aux indicateurs, notamment la Résolution IX.1;
- de la nécessité, pour les indicateurs, de traiter les résultats et l'efficacité et de pouvoir être appliqués en pratique;
- de la nécessité d'atténuer le plus possible le coût d'application des indicateurs en ayant recours aux flux de données et d'informations existants, notamment dans les rapports nationaux et rapports sur les Sites Ramsar.

28. DEMANDE au groupe d'experts de faire rapport au Comité permanent sur les indicateurs possibles; et DONNE INSTRUCTION au Comité permanent, à titre prioritaire, d'affiner les indicateurs possibles et de présenter une proposition pour approbation à la COP13. »

Conformément à ces instructions, le Secrétariat a l'honneur d'informer les Parties contractantes qu'un groupe d'experts sur les indicateurs sera convoqué le 18 septembre 2015, lendemain de la réunion du Groupe d'experts techniques spécial de la CDB à Genève, du 14 au 17 septembre. La réunion du groupe d'experts de Ramsar aura lieu au Centre international de conférences de Genève, rue de Varembe 17, 1211 Genève.

Vous trouverez ci-dessous les liens vers les documents de travail suivants:

- Résolution XII.2 *Le Plan stratégique Ramsar 2016-2024*:
www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/cop12_res02_strategic_plan_f.pdf

- Résolution IX.1 Annexe D, *Indicateurs écologiques « axés sur les résultats » pour évaluer l'efficacité de l'application de la Convention de Ramsar*:
www.ramsar.org/sites/default/files/documents/pdf/res/key_res_ix_01_annexd_f.pdf
- Le document d'information 18 du SBSTTA18, *Opportunities and challenges for harmonization of global indicators for the CBD and Ramsar Convention*:
<https://www.cbd.int/doc/meetings/sbstta/sbstta-18/information/sbstta-18-inf-18-en.pdf>
- La liste de propositions pour les indicateurs des Objectifs de développement durable:
<http://unstats.un.org/sdgs/files/List%20of%20Indicator%20Proposals%202011-8-2015.pdf>

Les Parties contractantes intéressées sont invitées à indiquer au Secrétariat leur intention de participer (Marcela Bonells, courriel: bonells@ramsar.org; tel: +41 (0)22 999 0182) dès qu'elles le souhaitent mais le 4 septembre au plus tard.

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides demande respectueusement que le contenu de la présente note soit communiqué aux autorités nationales compétentes et saisit cette occasion pour renouveler à la Mission permanente del'assurance de sa plus haute considération.

Gland, 29 août 2015

